



COMMUNE
D'UCHAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
DU 26 JANVIER 2026

ARRETE N°2026-05

Le Maire,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n°2014-07 en date du 18 février 2014 relative à la détermination des ratios promouvables,

Vu l'arrêté n°2021-13 en date du 21 juin 2021 portant sur les Lignes Directrices de Gestion,

Vu l'arrêté n°2025-23 en date du 16 juillet 2025 portant révision des Lignes Directrices de Gestion,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Catégorie A - filière administrative – Attaché principal :

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
GAUTIER Mauricette	Attaché territorial	01/04/2026

Promouvables :	Promus :
Nombre de femmes : 1	Nombre de femmes : 1
Nombre d'hommes : 0	Nombre d'hommes : 0
Total : 1	Total : 1

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de Vaucluse qui en assurera la publicité, conformément aux dispositions de l'article L522.26 du code général de la Fonction Publique.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères -CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication par voie d'affichage.

Fait à Uchaux, le 26 janvier 2026
Le Maire,
Joseph SAURA

